



Formation continue dans le domaine des chantiers de construction

Le conseil d'administration de l'ALBSC a l'honneur de vous inviter à une formation qui aura lieu jeudi le 14 novembre 2019 au Centre Culturel de Leudelange, 4-6 rue d'Eich L-3352 Leudelange.

en collaboration avec



LUXCONTROL

<https://itm.public.lu/fr.html>

<https://www.luxcontrol.com/>

Pour le détail veuillez consulter le programme au verso de la présente.

Le séminaire d'adresse aux fonctionnaires communaux des services techniques.

Les frais de participation s'élèvent à 190 €

(Une remise de 40 € sera accordée à nos membres)

Veuillez-vous inscrire **jusqu'au 7 novembre 2019** via <https://wp.me/P4ubuR-144>

Le présent séminaire sera pris en compte comme formation continue auprès de l'Institut National d'Administration Publique.



La sécurité sur les chantiers

08:30 heures – Accueil et inscription des participants

08:45 heures – Module 1

- 1) Présentation du service Contrôle Chantier et Autorisation
- 2) Règlement Chantiers temporaires ou mobile
 - Les obligations du MO, le rôle du CSS, le PGSS
 - Liste des travaux comportant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des travailleurs pour l'établissement d'un plan général de sécurité et de santé
- 3) Appareil de levage
Lois et Règlements (Code du Travail, Loi Commodo/Incommodo / Règlement Chantiers temporaires et mobiles)
- 4) Règlement Equipement de Travail –équipements de travail tombant sous le champ du RGD

10:45 heures – Pause

11:00 heures – Module 2

- 4) Un chantier et son organisation pour éviter des accidents
 - Travail préalable (qui fait quoi)
 - Informations préalables (qui informe qui)
 - Organisation et suivi du chantier (qui organise quoi)
- 5) Les sources majeures d'accidents et comment les éviter
 - Identification des risques
 - Sources d'accidents
 - Comment éviter des accidents / Incidents
 - Obligations des parties prenantes
- 6) Bons et mauvais exemples – questions/réponses
Les participants sont invités à préparer des questions et/ou exemples pour discuter en commun

12:30 heures – Echange et libre discussion avec verre d'amitié

13:00 heures – Déjeuner commun (Compris dans les frais de participation)